

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DE LA SICAV LE LIVRET PORTEFEUILLE

Part R (C) : FR0000287955 / Part R (D) : FR0013516291

Nous vous rappelons que la SICAV **Le Livret Portefeuille** est actuellement un fonds dit « nourricier »¹ du compartiment « maître » **Seeyond Global MinVol** (Action M/D, LU0935230325), de la SICAV de droit luxembourgeois Natixis AM Funds.

Nous informons les porteurs de parts de la SICAV **Le Livret Portefeuille** de la modification apportée au Compartiment maître à compter du 24 août 2020 :

Ajustement de la stratégie d'investissement du compartiment maître

La stratégie d'investissement du Compartiment maître a été ajustée afin d'étendre l'univers d'investissement aux actions de classe A chinoises, qui ont intégré officiellement l'indice MSCI Emerging Markets à partir de mai 2018.

Les investissements du Compartiment maître dans les actions chinoises peuvent inclure des actions « A » chinoises via les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et/ou Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.

Ces modifications n'ont pas d'impact sur le profil risque rendement de la SICAV. L'objectif de gestion du FCP (et de son compartiment maître), le SRRI et les autres caractéristiques demeurent inchangés.

Le prospectus et le DICI de la SICAV ont été modifiés pour intégrer ces changements.

Ces changements entreront en vigueur à compter du 24 août 2020.

La documentation juridique de l'OPCVM décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible auprès de Natixis Investment Managers International à l'adresse électronique suivante :

ClientServicingAM@natixis.com

et sur le site www.im.natixis.com

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International
43 avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS

ou de ClientServicingAM@natixis.com

¹ Un fonds nourricier est un fonds dont l'actif est investi à hauteur d'au moins 85% dans son fonds maître et dont la performance est inférieure à celle du fonds « maître » en raison de ses propres frais de gestion.